

CORTE-CENTRE-CORSE

16 - 17 & 18 SEPTEMBRE 2022

Règlement



- III ÉME EDITION -
VHC



www.asarestonica.corsica



**REGLEMENT PARTICULIER 34ème RALLYE DE CORTE CENTRE CORSE
ET 3ème VHC 2022**

MODERNE



ARTICLE 1P. ORGANISATION

- 1.1P OFFICIELS
- 1.2P ELIGIBILITE
- 1.3P VERIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
- 3.2P EQUIPAGES
- 3.3P ORDRE DE DEPART

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

- 4.1P VOITURES AUTORISEES
- 4.2P PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
- 4.3P ASSISTANCE

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

- 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES
- 5.2P PUBLICITE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P DESCRIPTION
- 6.2P RECONNAISSANCES
- 6.3P CARNET DE CONTROLE
- 6.4P CIRCULATION

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

- 7.1P DEPART
- 7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES
- 7.3P CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE
- 7.4P CONTROLE DE REGROUPEMENT
- 7.5P EPREUVES SPECIALES (ES) - SHAKEDOWN
- 7.6P PARC FERME

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS- APPELS

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

- 10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME ET HORAIRES

A l'obtention du VISA FFSA		Parution du règlement	
A l'obtention du VISA FFSA		Ouverture des engagements	
Lundi 5 septembre 2022		Distribution du carnet d'itinéraire	ASA RESTONICA
Lundi 5 septembre 2022	Minuit	Clôture des engagements	
Jusqu'au jeudi 15-09- 2022		Permanence du Rallye	ASA RESTONICA
Du vendredi 16-09-2022 Au dimanche 18-09-2022		Permanence du Rallye	PC COURSE – UNIVERSITE 20250 CORTE
Samedi 10 et Dimanche 11 septembre 2022	09h00 19h00	Reconnaitances autorisées – 3 passages	
Lundi 12 septembre 2022	20h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocations aux vérifications administratives et	
Vendredi 16 septembre 2022	9h00	Ouverture du parc assistance CHABRIERES	Z.A. CHABRIERES
	09h00 – 17h00	Vérifications administratives	BAR L'ORIENTE
	09h15 – 17h15	Vérifications techniques + mise en parc fermé	Z.A. CHABRIERES
	14H00 – 17H00	Séance d'essai - SHAKEDOWN – 3 PASSAGES MAXIMUM	
	18h30	Publication des équipages admis au départ Ordre et heures de départ de l'Etape 1	PC COURSE UNIVERSITE
	19H45 21h18	Départ du rallye ETAPE 1 Arrivée ETAPE 1	CHABRIERES PARC FERME COURS PAOLI
	00h15	Publication des classements provisoires, ordre et heure de départ ETAPE 2	PC COURSE UNIVERSITE
Samedi 17 septembre 2022	09H30 15h02	Départ du rallye ETAPE 2 Entrée regroupement CORTE	COURS PAOLI CORTE COURS
	19h30 21H26 00H15	Sortie regroupement CORTE Arrivée ETAPE 2 Publication des classements provisoires, Ordre et heure de départ ETAPE 3	COURS PAOLI CORTE COURS PAOLI CORTE PC COURS UNIVERSITE
	Dimanche 18 septembre 2022	09H00 14H28	Départ du rallye ETAPE 3 Arrivée ETAPE 3 Affichage du classement final 30 minutes après entrée en parc fermé du dernier concurrent
		Vérifications techniques finales Remise des Prix	GARAGE RENAULT VENTURINI

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – – UNIVERSITE	Vendredi 16 septembre 2022 à 17h00
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – – UNIVERSITE	Vendredi 16 septembre 2022 à 00h00
3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – – UNIVERSITE	Samedi 17 septembre 2022 à 17h30
4 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – – UNIVERSITE	Samedi 17 septembre 2022 à 23h45
5 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – – UNIVERSITE	Dimanche 18 septembre 2022 à 14h30

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Du vendredi 16 septembre au dimanche 18 septembre 2022 COURS PAOLI (parcs fermés et de regroupement)

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier du 34^{ème} RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2022 complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile RESTONICA, en qualité d'organisateur administratif et technique, organise les 16, 17 et 18 septembre 2022 avec le concours de :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE

Et la participation de la :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Et de la
VILLE DE CORTE

Le 34° RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré par :

- FFSA Permis d'organisation : N°501 en date du 12/07/2022
- Ligue Corse du Sport automobile Permis d'organisation : N°03/N/2022 en date du 30/06/2022.

Le **RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE** est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité

➤ COMITE D'ORGANISATION

Président	Jean CAMPANA		
1er Vice-Président délégué	André ANTONETTI		
Vice-Président	Sabrina De CASTELLI Éric BALDRIGHI Thibaud CAMPANA		
Secrétaire Général	Maryline BOSCH		
Secrétaire Adjoint	Roger GIORDANO		
Trésorier	François CAMPANA		
Trésorier Adjoint	Henri VENTURINI		
Membres	Charles BARAZZOLI Pierre CAMPANA Ange Marie DAMERVAL Jacky FABIANI Baptiste GIACOMONI Antoine LOVERINI Coralie MENE Johnny MORES Benjamin PADOVANI	Frédéric BLONDEL Thomas CAMPANA Stéphane DAMERVAL Joseph FABIANI Bernard GIUDICELLI Olivier LUCIANI Pierre MOREAU Pierre Paul MUSCATELLI Ange RAFFE	Petru BRACCI Christophe CASANOVA Raphael DA SILVA François GAZEAU Jean Jacques LANCRI Florent MARIANI Jean François MORES Dominique NANUCCI Dominique SAVIGNONI
Président d'honneur	Mr Xavier POLI Maire de la Ville de CORTE Mr Ange Marie VENTURINI		

➤ **SECRETARIAT DU RALLYE – PERMANENCE**

ASA RESTONICA
 Parc des Sports de
 Chabrières RT 50
 20250-CORTE
 ☎ +33 (0) 4 95 46 27 17
asa.restonica@gmail.com

➤ **EMPLACEMENT PC COURSE**

A partir du vendredi 16 au dimanche 18 septembre 2022 ; UNIVERSITE DE CORTE

☎ PC COURSE : 04 95 46 27 17

1.1.P OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs	<i>Président</i>	Christian LECA	8021
	<i>Membres</i>	Daniel BALDASSARI	5820
	<i>Membres</i>	Fabien ZYCH	4626
Directeur de course PC		Marc CIER	
<i>Directeur de course adjoint PC</i>		David BERETTI	7422
<i>Directeur de course adjoint PC</i>		Sylvie ZYCH	3416
<i>Directeur de course adjoint nouveau départ</i>		Sylvie ZYCH	3416
<i>Délégué de la Direction de Course aux vérifications et</i>		Sylvie ZYCH	3416
Directeur de course délégué à la voiture TRICOLORE		Jacky DUCHAINE	24782
Organisateur technique délégué SECURITE		François CAMPANA	4061
<i>Juge de fait</i>		François CAMPANA	4061
Directeur de course délégués aux E.S.		Christian CANADA	7552
		Cathy BAILE	174066
Directeur de course Inter		Christian CANADA	7552
Commissaire technique responsable		Christophe OLIVIERI	169602
Commissaire technique nouveau départ		B. FRANCOU	4010
Commissaire technique VHC		Michel RAMU	2669
Commissaire technique		Henri PINET	11855
Commissaire technique		Valérie ROUSTAND	122514
Commissaire technique		M. OLIVIERI	312328
Responsable des chargés relations avec les concurrents		Vincent FATTACCIO	8085
Adjoint au chargé des relations avec les concurrents		P. RUBINI	27884
Adjoint au chargé des relations avec les concurrents		S. CACAVELLI	6471
Voiture INFO		René MEILLORET	
Voiture RTS		Thibaut CAMPANA	177953
Médecin Chef de la Course PC		Alain BOUSQUET	
Responsable des chronos		KRONO	
Géolocalisation		KRONO	
Informatique – classements		KRONO	
Responsable de l’affichage		Eric BALDRICHI	7241
Responsable du matériel		C. BARAZZOLI	188089
Responsable du matériel adjoint		F. MARIANI	
Accueil commissaires		JJ LANCRI	213012
Transmission Radios		DELTA COM	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de faits" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins.

1.2P ELIGIBILITE

Le **RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA)** compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2023 Coefficient 3.
- ✓ Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Corse.
- ✓ Le Challenge de l'A.S. A RESTONICA.

1.3P VERIFICATIONS

➤ **LIEUX et HORAIRES**

VERIFICATIONS

ADMINISTRATIVES BAR

L'ORIENTE de 9h00 à 17h00

VERIFICATIONS TECHNIQUES

QUARTIER CHABRIERES de 9h15 à 17h15

1.3.1P Verifications administrative

Les équipages régulièrement engagés devront se présenter au complet avec leur voiture aux vérifications administratives et techniques, prévues le Vendredi 16 septembre 2022 de 9h00 à 17h15.

Les équipages se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au règlement standard de la F.F.S.A.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc de départ.

1.3.2 Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement

Particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le collège des Commissaires Sportifs.

1.3.3p Vérifications techniques

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé à CHABRIERES.

Heure limite d'entrée en parc de départ : 18h30

Attention les VHC partent derrière le moderne

1.3.12p Contrôle final

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

GARAGE RENAULT VENTURINI CORTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

2.1.1 Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage à la fin du rallye, dans une ES, ou sur le parcours de liaison, les frais de remorquage restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés est fixé à **120** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.5P Tout concurrent qui désire participer au **34^{ème} RALLYE DE CORTE CENTRE CORSE** doit adresser au secrétariat du rallye le dossier d'engagement, accompagnée des droits d'engagement, avant la date de clôture.

La date de clôture des engagements est fixée au 5 SEPTEMBRE 2022 à 23h59 HEC.

L'organisateur d'un rallye pourra, après la date de clôture des engagements de son rallye, accepter des concurrents régulièrement engagés à un autre rallye qui aurait été annulé.

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à :

Concurrents	Publicité facultative de l'organisateur	
	Avec	Sans
Pour les équipages 100% licenciés à l'ASA RESTONICA	500 Euros	1000 Euros
Pour les autres équipages	550 Euros	1100 Euros
SHAKEDOWN – SEANCE D'ESSAI	50 Euros	100 Euros

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler aux vérifications administratives, ainsi qu'une caution de 300 euros sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

Le paiement des droits d'inscriptions se fera :

- **Par chèque** : à l'ordre de ASA RESTONICA et envoyé à l'adresse du secrétariat du rallye.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

!!! Les Modernes partiront avant le VHC

3.1.1 L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (Priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215,F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

3.3.3 À l'issue de chaque étape ou section et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner à sa propre discrétion les pilotes pour ce qui concerne les ordres de départ de l'étape ou section suivante.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement FFSA

B. Rallyes nationaux

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe Jdu Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.

Répartition

Groupe FRC1

Classe A8W

Groupe FRGT

Classe RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9

Groupe FRC2

Classe R5, Rally 2, Rally 2 Kit, A7S

Groupe FRC3

Classe Rally 3

Groupe FRALLY NAT

Classe A7K, F215, F214, A8, N4, R4

Groupe FRC4

Classe Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6

Groupe FRC5

Classe Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

4.1.1. ERRATA

- **Super 1600**

Pour les voitures de la catégorie Super 1600 la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée.

- **S2000**

Pour les voitures de la catégorie S2000, la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée et le retour à l'utilisation de la version remplacée par l'erratum est permis.

Les voitures bénéficiant d'une fiche d'homologation FIA, avec une variante KSR (Kit S2000 Rallye) peuvent évoluer sur les rallyes nationaux en classe A7S sous réserve du respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- configuration conforme à cette fiche d'homologation ;
- bride de diamètre 28 mm maximum (comme spécifié dans le règlement du Championnat d'Europe des Rallyes) ;
- acceptation de ces voitures dans le règlement particulier du rallye concerné.

4.2P PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P ASSISTANCE

4.3.1 PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du Rallye, l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P PUBLICITE

Publicités obligatoires ;

VILLE DE CORTE – SECURITE CIVILE N°5 CORTE

EUROMAT – SPAR CORTE –HERTZ - BAR L'ORIENTE CORTI – KRONO - XEROX

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

VITO (côté droit)

COMMUNE DE MOROSAGLIA PONTE LECCIA (côté gauche)

Publicité facultative (Plaque avant) VENTURINI AUTOMOBILES

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 34ème RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA) représente un parcours de **405.67 kms**. Il est divisé en 3 étapes et 6 sections. Il comporte **8 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **105.08 kms**.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL
1ère étape – section 1 – vendredi 16 septembre ES1 : PIEDIGRIGGIO PONT DE CASTIRLA	12.92 kms	1	36.13 kms	49.05 kms
2ème étape – section 2/3/4 – samedi 17 septembre ES2-3 : GAVIGNANO PONTE LECCIA ES4 : PIEDIGRIGGIO PONT DE CASTIRLA	21.17 kms x 2 12.92 kms	3	151.26 kms	206.52 kms
3ème étape – section 5/6 -dimanche 18 septembre ES5-7 : MURACCIOLE ROSPIGLIANI ES6-8 : POGGIO DI VENACO RIVENTOSA	12.90 kms x 2 5.55 kms x 2	4	113.20 kms	149.30 kms
TOTAL RALLYE	105.08 kms	8	300.59 kms	405.67 kms

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

L'itinéraire horaire fait l'objet d'une annexe.

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les jours et heures de reconnaissances sont autorisés :

- Le samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022 de 09h00 à 19h00
- Le nombre de passages en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de : 3 passages
Des contrôles seront effectués par des officiels

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera le **Vendredi 16 septembre 2022** à 19h45
Le départ de la 2^{ème} et 3^{ème} étape sera donné de minute en minute dans l'ordre du classement.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires et Chef de poste :

- a) Directeur d'épreuve : Gilet Rouge Marqué Directeur épreuve
- b) Chef de Poste : Chasuble orange marquée chef de poste
- c) Commissaires : Chasuble jaune marqués Commissaire
- d) Commissaires radio : Chasuble jaune avec rond bleu et éclair noir
- e) Chronométrateur : Chasuble bleue marquée Chronométrateur
- f) Personnel Médical : Chasuble blanche
- g) Commissaires Techniques : Chasuble noire
- h) Relation des Concurrents : Gilet rouge

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5P EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.20 SHAKEDOWN – SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée pour tous les concurrents régulièrement engagés le vendredi 16 septembre de 14h00 à 17h00, 3 passages maximum.

Une participation financière de **50 euros (cinquante euros)** sera demandée, l'engagement à cette séance sera fait en même temps que l'engagement du rallye. **Aucun engagement ne sera accepté le jour des vérifications.**

Les concurrents admis pour la séance d'essais devront passer aux vérifications avant 13h00, et être rentrés en parc fermé de départ. Les concurrents pourront sortir du parc fermé à partir de 14h00 après avoir passé le CH de sortie ou un carnet de bord leur sera remis. Ils pourront passer à leur assistance entre chaque passage.

Tous les concurrents admis à la séance d'essais devront rentrer en parc fermé de départ au plus tard à 17h30.

La séance sera annulée si moins de 10 (dix) concurrents engagés pour cette séance.

Pour des raisons d'assurance, seul le pilote et le copilote engagés sont autorisés dans leur voiture de compétition pendant la séance d'essai.

Toute voiture participant à la séance d'essai devra obligatoirement être stickée et avoir passée les vérifications techniques.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10.P PRIX - COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce rallye.

La remise des prix se déroulera sur dans les jardins de la MAIRIE DE CORTE à l'issue du rallye, le dimanche 18 septembre 2022.

oAux trois premiers du classement general	3
oAu 1er de chaque groupe	7
oAu 1er de chaque classe	32
oCoupe des Dames	2
oUne coupe récompensera un commissaire de chaque ASA	5
TOTAL DES COUPES	59

Toutes les coupes sont cumulables.

Le TROPHEE (H.Venturini, L. Orsini, P. Campana, R. Leonetti,) récompensera le 1^{er} du groupe FRC5 Classe R5

Le TROPHEE (A. Aguzzi, A. Antonini, C. Cesari) récompensera le 1^{er} du Groupa F RALLY NAT Classe F

VHC

Le rallye de VHC reprend l'ensemble du règlement particulier du 34^{ème} RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2022 de support.

PROGRAMME ET HORAIRES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

REGLEMENT PARTICULIER

Réglementation opposable

Le règlement particulier du 34^{ème} NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2022 et 3^{ème} RALLYE VHC complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile RESTONICA, en qualité d'organisateur administratif et technique, organise les 16, 17 et 18 septembre 2022 le :

3° RALLYE VHC CORTE CENTRE CORSE

Ce rallye sera jumelé au 34^{ème} NATIONAL CORTI CENTRU DI CORSICA (CPEA) 2022 et empruntera le même parcours à partir de la 1^{ère} section et jusqu'à l'arrivée de l'étape 3 section 6.

Le présent règlement a été enregistré par :

- FFSA Permis d'organisation : N°501 en date du 12/07/2022
- Ligue Corse du Sport automobile Permis d'organisation : N°03/N/2022 en date du 30/06/2022.

COMITE D'ORGANISATION

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE VHC NATIONAL CORTI CENTRU di CORSICA compte pour :

- La coupe de France des Rallyes VHC avec le coefficient 2
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile Corse
- Le Challenge de l'ASA RESTONICA

1.3P VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 2. ASSURANCES

2.1.1 Conforme au règlement standard FFSA.

2.1.2 Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur (véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers), ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés est fixé à **30** maximum. *Une liste d'attente pourra être créée.*

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à :

Concurrents	Publicité facultative de l'organisateur	
	Avec	Sans
Pour les équipages 100% licenciés à l'ASA RESTONICA	450 Euros	900 Euros
Pour les autres équipages	470 Euros	940 Euros
SHAKEDOWN – SEANCE D'ESSAI	+ 50 euros	

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler aux vérifications administratives, ainsi qu'une caution de 300 euros sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

[Le paiement des droits d'inscriptions se fera :](#)

- **Par chèque** : à l'ordre de ASA RESTONICA et envoyé à l'adresse du secrétariat du rallye.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support

3.1.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. **Les VHC partiront derrière les modernes**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2022 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P PUBLICITE

Publicités obligatoires ;

VILLE DE CORTE – SECURITE CIVILE N°5 CORTE

EUROMAT – SPAR CORTE – HERTZ – BAR L'ORIENTE CORTI – ZILIA – KRONO

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise)

VITO (côté droit)

COMMUNE DE MOROSAGLIA PONTE LECCIA (côté gauche)

Publicité facultative (Plaque avant) VENTURINI AUTOMOBILES

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON – RALLY 2

Conformément et selon les conditions de l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC 2019

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Les classements seront affichés le dimanche 18 septembre 2022 au parc fermé d'arrivée COURS PAOLI, une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022 A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHJC, B VHC J (1982 –1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10.P PRIX - COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce rallye.

La remise des prix se déroulera sur dans les jardins de la MAIRIE DE CORTE à l'issue du rallye, le dimanche 18 septembre 2022.

- Une coupe au vainqueur du rallye.
- Une coupe au vainqueur du groupe J1 J2 confondu.
- Une coupe au vainqueur du groupe classic.

Tous les concurrents classés seront récompensés.